

## Formation, IUFM

Depuis plusieurs mois maintenant, le projet de réforme de l'université se heurte aux refus tant des enseignants que des étudiants. La réforme de la formation des maîtres qui prévoit moins de formation initiale est inclus dans ce projet.

**Les organisations syndicales ( SNUipp/ FSU, UNSA, SGEN ) lancent une pétition que vous trouverez : <http://www.formationdesenseignants.org/index.php?petition=5>**

La formation des enseignants est un élément clef de l'amélioration de notre système éducatif et de la réussite de tous les élèves.

La mastérisation des enseignants et des CPE doit se traduire par une amélioration de la formation disciplinaire, didactique et professionnelle

A la suite de multiples mobilisations, le gouvernement a pris la décision de maintenir les concours existants, les conditions de leur préparation et la possibilité d'une inscription en IUFM en septembre 2009.

Ainsi la promotion d'enseignants et de CPE issue du concours 2010 bénéficiera donc d'une formation avant le concours identique à celle des générations précédentes; elle doit donc bénéficier des mêmes conditions de formation après le concours.

Si les choix du ministère d'affecter les lauréats du concours à 2/3 du temps en responsabilité étaient confirmés, de nombreux enseignants pourraient être responsables d'une classe en septembre 2010 sans avoir jamais effectué de stages en responsabilité devant des élèves ou sans avoir bénéficié de formation dans le cadre de l'IUFM.

Les soussignés demandent solennellement, qu'après le maintien des concours et de leurs conditions de préparation, soient également maintenues les conditions d'organisation de l'année actuelle de stagiaire ( 2<sup>ème</sup> année d'IUFM ) afin qu'elle reste une véritable année de formation professionnelle en alternance.

Ils demandent qu'à l'avenir la formation dont bénéficieront les lauréats du concours lors de l'année de stagiaire soit améliorée, organisée sur la base d'une véritable alternance entre service en responsabilité et temps de formations qui s'appuie sur le maintien de l'expérience des IUFM et de leur potentiel de formation.

## Base Elève

Alors que de plus en plus de parents, remettent en cause Base Elève en demandant à la justice de se prononcer sur la légalité de ce fichier, l'administration persiste et signe dans la voie des sanctions. Notre collègue Jean-Yves Le Gall, directeur d'une école iséroise est sanctionné. Les organisations syndicales ( SNUipp, SE, SGEN, SNUDI/FO ) organisent la riposte en lançant une pétition.

## Levée de la sanction contre Jean-Yves Le Gall

Jean-Yves Le Gall est directeur de l'école publique de Notre Dame de Vaulx en Isère. L'Inspection académique lui a signifié le retrait de sa fonction de directeur et le contraint à quitter son école parce qu'il a refusé de renseigner Base Elèves qui, depuis sa mise en place, génère interrogation, opposition et mobilisation. C'est la première fois en France qu'une telle sanction est prononcée pour ce motif.

La fonction de direction ne peut pas se réduire à cette tâche et ce, quelle que soit notre position sur Base Elèves.

Nous, soussignés, refusons les sanctions pour ce motif et exigeons le rétablissement de Jean-Yves Le Gall dans ses fonctions de directeur d'école.

| Nom, prénom | École et fonction (enseignants, parents) | signature |
|-------------|--|-----------|
|             |  |           |
|             |  |           |
|             |  |           |
|             |  |           |

À retourner à SNUipp 80 rue des jardiniers 46000 Cahors

**SNUipp 46** 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28  
<http://46.snuipp.fr> mel: [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) Directeur de la publication : Yves Mespoullhé -Fontgrumel - 46220  
Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

N° 69 suppl1 trimestriel ( mars 2009)

Déposé le 29 mai 2009

## Spécial mouvement ( voir pages centrales )

### 13 juin : manifestons !

Si l'on en croit le journal « Les Echos », Bercy viserait 34 000 suppressions de postes supplémentaires au budget 2010 ; et l'Education nationale devrait aller plus loin que les suppressions de cette année et tendre vers le non remplacement de 1 sur 2 départs à la retraite. On hésite à qualifier cette annonce : provocation, irresponsabilité, aveuglement, dogmatisme...

Le chômage des jeunes explose et on continue à réduire leurs possibilités d'emploi dans les services publics ! Les plans sociaux se multiplient et ce même gouvernement qui les dénonce refuse lorsqu'il est employeur de donner l'exemple et joue le même jeu !

Alors que la crise qui frappe rend d'autant plus indispensables des services publics qui maintiennent les liens sociaux, confortent les solidarités, luttent contre les inégalités et préparent l'avenir, de suppressions de postes en RGPP on les rend encore plus exsangues, on en réduit les missions et ces nouvelles coupes claires vont encore tailler dans leur capacité à répondre aux besoins de notre société. Et bien sûr ce sont les plus défavorisés, les territoires les plus confrontés aux difficultés, les hommes, les femmes, les jeunes les plus en butte aux inégalités qui vont en être les premières victimes. Certes il ne s'agirait pour l'instant que d'un objectif que se donnerait Bercy mais il est significatif qu'il apparaisse aujourd'hui.

A nous de faire en sorte que cet objectif ne devienne pas réalité.

Nous en avons la possibilité à travers la journées de mobilisation interprofessionnelle du 13 juin où avec l'ensemble des salariés nous dirons encore une fois non à ces orientations destructrices et oui à des réponses alternatives à la crise. G Aschiéri.

Résultat du mouvement  
À l'issue de la CAPD le  
9 juin sur le  
site :<http://46.snuipp.fr>

## RASED: où en est-on?

En dépit de la mobilisation du monde de l'Education, de plus de 250000 signatures de la pétition « Sauvons les RASED », la suppression des RASED est bien programmée et ce malgré le sursis arraché en janvier dernier quand X Darcos rétablissait 1500 postes « sédentarisés ».

Qu'en est-il réellement?

1500 postes ont bien été supprimés et pris sur des postes vacants; Dans le Lot, cela se traduit par 7 postes en moins, et ainsi une économie de formation. Ces suppressions désorganisent les RASED et si les moyens sont tournés vers les écoles qui concentrent le plus de difficultés, on abandonne la prévention dans les secteurs moins affectés.

D'autre part, la sédentarisation de 1500 postes ne relève pas d'un dispositif RASED puisqu'aucune formation spécifique n'est demandée et à ce jour, aucune mission n'est définie: horaires, heures de coordination et de synthèse,...

La loi sur la semaine de 4 jours en créant les 2 heures d'aide personnalisée est bien une mesure qui permettra, à l'avenir, de remplacer définitivement les RASED.

Ces temps de soutien n'ont pourtant rien à voir avec une prise en charge RASED et sont pour l'élève une surcharge de travail.

Mais nous ne doutons pas, malgré la difficulté constatée chez les enseignants, de la communication qui sera faite suite au bilan demandé sur ce dispositif dans les écoles. Nous constatons une fois de plus la seule volonté du ministre: diminuer les dépenses publiques.

## Sommaire

Page 1 : Edito : Manifestons !; RASED où en est-on

Page 2,3 : commission paritaires : mouvement

Page 4 : formation, IUFM ; Base Elèves



Les participants au mouvement ont reçu dans leur boîte à lettre iprof, une « proposition » d'affectation de la part de l'administration. Transgressant toutes les règles du paritarisme, cette proposition a été faite avant la consultation de la CAPD qui aura lieu le 9 juin.

Par souci de transparence, afin d'éviter toute erreur, le SNUipp publie ci-dessous, le barème minimum pour chaque poste obtenu. N'hésitez pas à nous contacter si vous remarquez des erreurs sur votre affectation

Volontairement, nous n'avons pas mis les postes à profil qui ont été pourvus hors barème ainsi que les postes obtenus par priorité (fermeture de classe, titularisation définitive (dir, ASH...)). Nous avons aussi travaillé uniquement sur la liste des postes qui sont parus pour le mouvement avant l'injection par l'administration de postes fractionnés.

Vous trouverez, comme chaque année, le mouvement définitif sur le site dès la fin de la CAPD. Vous devrez pour cela vous munir de votre identifiant SNUipp, identifiant qui se trouve sur l'étiquette d'adressage.

#### Direction élémentaire

|                    |       |
|--------------------|-------|
| BAGNAC             | 0,33  |
| BRETENOUX          | 31,33 |
| CAHORS BELLEVUE    | 36,5  |
| CAHORS L CANCE     | 9,83  |
| CASTELNAU          | 17,33 |
| LAMOTHE TIMBERGUES | 5     |
| MAUROUX            | 10,33 |
| MONTET ET BOUXAL   | 3,33  |
| PRADINES D ROQUES  | 10,33 |
| PUY L'EVEQUE       | 32    |
| VAYRAC             | 26,33 |

#### classe unique elem

|                     |      |
|---------------------|------|
| CAZILLAC            | 1,33 |
| GOUJOUNAC           | 2,33 |
| LATOUILLE LENTILLAC | 6    |
| MONTCLERA           | 1    |

#### Adjoint élémentaire

|                   |       |
|-------------------|-------|
| CAHORS BELLEVUE   | 32,08 |
| CAHORS L CANCE    | 13,33 |
| CAHORS Z LAFAGE   | 25,66 |
| CAJARC            | 9,33  |
| CALAMANE          | 15,33 |
| CASTELNAU         | 17,33 |
| CUZAC             | 11,08 |
| DURAVEL           | 33,66 |
| FIGEAC P BERT     | 13,33 |
| GOURDON D ROQUES  | 21,08 |
| LABASTIDE MARNAC  | 18,58 |
| LALBENQUE         | 35,33 |
| LATRONQUIERE      | 28,33 |
| LE MONTAT         | 19,25 |
| LE VIGAN          | 15,33 |
| LIVERNON          | 33,08 |
| MERCUES           | 14,33 |
| PRADINES D ROQUES | 12,33 |
| PRAYSSAC          | 20,33 |
| ST CERE           | 28,33 |

#### Adjoint occitan

|        |      |
|--------|------|
| ASSIER | 6,33 |
|--------|------|

#### Adjoint espagnol

|                 |       |
|-----------------|-------|
| BRETENOUX       | 2,33  |
| CAHORS BELLEVUE | 22,16 |
| CASTELNAU       | 0,33  |
| FIGEAC L BARRIE | 11    |

#### Animateur langue

|          |       |
|----------|-------|
| PRAYSSAC | 12,75 |
|----------|-------|

#### Direction maternelle

|                   |       |
|-------------------|-------|
| CATUS             | 31,83 |
| FIGEAC J MOULIN   | 20,25 |
| LACAPELLE MARIVAL | 16,33 |
| ST CERE NARBONNET | 39,66 |
| ST FELIX          | 31,25 |

#### classe unique mat

|             |       |
|-------------|-------|
| MILHAC      | 23,75 |
| MONTDOUMERC | 15,08 |

#### Adjoint maternelle

|                        |       |
|------------------------|-------|
| ASSIER                 | 21,5  |
| BEDUER                 | 32,16 |
| CAHORS LA CROIX DE FER | 33,33 |
| CAHORS Z LAFAGE        | 41,33 |
| GOURDON HIVERNERIE     | 16,33 |
| LABATHUDE              | 14,08 |
| LACAPELLE MARIVAL      | 23,08 |
| LALBENQUE              | 32,33 |
| LEYME                  | 13,33 |
| LIMOGNE                | 32    |
| MARTEL                 | 21,33 |
| MAUROUX                | 1,33  |
| ST LAURENT LOLMIE      | 12,33 |

#### Tit mob brigade

|                     |       |
|---------------------|-------|
| BRETENOUX           | 11,33 |
| CAHORS BENAC        | 6,33  |
| CAHORS J CALVET     | 5,33  |
| CAHORS J CALVET MAT | 7,16  |
| CATUS               | 7,33  |
| FIGEAC P BERT       | 10,33 |
| GOURDON HIVERNERIE  | 29,83 |
| GRAMAT              | 5,33  |
| LACAPELLE MARIVAL   | 6,33  |
| LIMOGNE ELEM        | 20,16 |
| LIMOGNE MAT         | 34,75 |
| MONTCUQ             | 1,33  |
| PRAYSSAC            | 1,33  |
| ST CERE NARBONNET   | 6     |

#### Tit mob form continue

|               |       |
|---------------|-------|
| CAHORS BEGOUX | 38,33 |
| SOUILLAC      | 33,33 |
| ST CERE       | 37,08 |

#### Dech direction

|                 |       |
|-----------------|-------|
| CAHORS BENAC    | 9,33  |
| CAHORS Z LAFAGE | 31,33 |

#### Soutien (poste surnuméraire)

|             |       |
|-------------|-------|
| CAHORS IEN  | 37,41 |
| FIGEAC IEN  | 17,33 |
| GOURDON IEN | 19,5  |

#### RASED opt E

|                  |       |
|------------------|-------|
| CAHORS J CALVET  | 20,33 |
| GOURDON D ROQUES | 20,25 |

#### RASED opt G

|                |       |
|----------------|-------|
| CAHORS L BENAC | 29,33 |
| CASTELNAU      | 35,16 |

#### RASED psy

|                 |       |
|-----------------|-------|
| CAHORS J CALVET | 18,08 |
|-----------------|-------|

#### Poste ASH : opt D

|                  |       |
|------------------|-------|
| CAHORS Z LAFAGE  | 13,75 |
| FIGEAC J CHAPOU  | 8,33  |
| FIGEAC P BERT    | 5,33  |
| GOURDON D ROQUES | 32,08 |
| VIAZAC           | 20,16 |
| VIRE             | 15,16 |

#### Poste ASH : opt F

|                |       |
|----------------|-------|
| PRAYSSAC SEGPA | 14,83 |
|----------------|-------|

Sur les recommandations du ministre, pour la première fois l'administration a adressé à chaque participant sa « proposition d'affectation ». Le but du ministre, en informant les collègues avant toute vérification est de tenter de diminuer le rôle des commissaires paritaires qui assurent l'équité et la transparence du mouvement.

Parce que sur iprof, les collègues n'ont eu accès qu'à une information individuelle et qu'ils ne pouvaient pas la comparer aux résultats globaux que nous avons pris l'initiative de publier ces tableaux.

La note de service sur le mouvement marque le début d'un recul important du paritarisme. Les règles du mouvement risquent de connaître des bouleversements importants accentués par une uniformisation académique des règles calquées sur le second degré. Les postes à profil se multiplient : cela va devenir la règle du « je nomme où je veux ».

Les élus du personnels SNUipp demandent le respect des droits statutaires pour que les personnels puissent être consultés sur l'organisation du service, dans le respect de l'équité et la transparence. Il est urgent d'ouvrir une réelle concertation pour la préparation de la note de service 2010 en s'appuyant sur le bilan des règles mises en œuvre.

**La prochaine CAPD aura lieu le 9 juin.**

**A l'ordre du jour, outre le mouvement départemental, sera examiné le passage à la hors classe.**

Cette année, une circulaire ministérielle demande de prendre en compte la fonction de direction en laissant le soin aux IEN, de pouvoir attribuer 1 point supplémentaire aux directeurs (trices).

Le barème actuel est : échelon X 2 + note.

Le SNUipp est toujours opposé à la hors classe telle qu'elle est conçue actuellement.

Seule, une infime petite minorité de PE peut y accéder (en général, il faut être au 11ème échelon et avoir une forte note).

La vraie revalorisation étant de permettre à tous l'accès à l'échelon terminal de la hors classe soit l'indice 783.

Actuellement, la majeure partie des enseignants du premier degré part à l'échelon 10 soit

#### Encore des attaques contre le paritarisme :

Lors de la dernière CAPD, le vote du règlement intérieur a été l'occasion pour l'administration de tirer encore une salve contre le paritarisme. Alors que la loi prévoit la présence des suppléants au cours de la CAPD, l'inspection académique ne veut pas les convoquer.

Le SNUipp, s'est fortement élevé contre la lecture de la loi. Il a produit le règlement intérieur de la CAP nationale qui prévoit bien la présence des suppléants.

Les problèmes du remplacement invoqués par l'administration ne se régleront pas de cette manière.

Par contre, petit morceau par petit morceau, le paritarisme est mis à mal.

Pour preuve : l'envoi des documents de travail aux commissaires paritaires presque 24 heures après la publication dans les boîtes mail iprof des propositions individuelles d'affectation alors que l'administration avait dit qu'elle les ferait parvenir en même temps comme cela se fait dans la majorité des départements.

Doivent-ils être dérangeants ces syndicats pour qu'on veuille les réduire au silence ! Jean-Marc Rodier, élu SNUipp du personnel